



EXAGROUPE

ASSOCIATION LA LIGUE HAVRAISE POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

**Siège social : 75-79 RUE EMILE ZOLA
76600 LE HAVRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les immobilisations ;
- La trésorerie ;
- Les fonds propres ;
- Les ressources (subventions, dotations globales, CPOM, produits de tarification, prestations de services) ;
- Les frais de personnel.

Sur ces postes, nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les diligences permettant de nous assurer de leur existence, de leur exactitude, de leur exhaustivité et de leur correcte valorisation.

Par ailleurs, la note 4.1 « Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire » de l'annexe expose les retraitements opérés expliquant le passage des résultats administratifs s'élevant à -929 658.89 € au résultat de l'exercice des comptes annuels s'élevant à - 1 267 051.09 €.

Le paragraphe « Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations acquises au cours de l'exercice.

Le paragraphe « Créances » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des créances clients.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les informations sur lesquelles se fondent ces données et à vérifier que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Havre, le 07/06/2019

Le Commissaire aux comptes
EXA AUDIT, représenté par
Jean-Paul LAUZET



LIGUE HAVRAISE AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES COMPTES ANNUELS 2018

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2018

Libellé	Brut	Amortissement	Net	Net A-1
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	2 426.22	2 426.23	-0.01	-0.01
Autres immobilisations incorporelles	664 189.55	203 722.99	460 466.56	228 283.92
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	2 143 589.48	504 836.86	1 638 752.62	1 782 290.34
Constructions	35 453 378.95	16 015 985.80	19 437 393.15	20 045 408.63
Installations techniques, matériel et outillage	4 037 130.91	2 339 885.60	1 697 245.31	869 341.90
Autres immobilisations corporelles	4 222 680.54	3 834 894.30	387 786.24	942 659.45
Immobilisations corporelles en cours			0.00	44 408.73
Immobilisations Financières				
Participation et Créances rattachées à des participations	964 885.25		964 885.25	964 885.25
Autres titres immobilisés	41.00		41.00	41.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	153 454.22		153 454.22	148 804.95
Total (I)	47 641 776.12	22 901 751.78	24 740 024.34	25 026 124.16
Comptes Liaisons (1)				7 402.46
Total (II)				7 402.46
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements	46 818.56		46 818.56	38 187.78
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				6 714.49
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 343 835.84	21 671.58	2 322 164.26	2 257 936.42
Autres créances	1 374 633.82	221 814.17	1 152 819.65	1 022 610.94
Valeurs mobilières de placement	7 664 675.43		7 664 675.43	7 508 425.39
Disponibilités	12 273 810.76		12 273 810.76	10 676 537.59
Charges constatées d'avance	64 391.47		64 391.47	48 610.69
Total (III)	23 768 165.88	243 485.75	23 524 680.13	21 559 023.30
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total (IV)				
Primes de remboursement des obligations				
Total (V)				
Ecart de conversion (actif)				
Total (VI)				
Total Actif	71 409 942.00	23 145 237.53	48 264 704.47	46 592 549.92

VISA POUR IDENTIFICATION 1
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIGUE HAVRAISE AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES COMPTES ANNUELS 2018

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2018

Libellé	Net	Net A-1
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 436 459.43	10 721 238.96
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	481 253.37	481 253.37
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement sur bien renouvelables	4 205 894.53	4 009 828.00
Réserve de compensation	2 141 463.37	1 858 631.14
Réserve de couverture du BFR	586 516.11	586 516.11
Autres réserves	277 803.20	556 878.94
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 057 168.22	4 921 586.71
Dép. refusées par l'aut de tarif. ou innop. aux tiers financeurs	-713 615.12	-713 615.12
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	2 703 940.60	2 817 712.36
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-105 283.57	-127 347.59
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	-1 267 051.09	-41 082.74
Subventions d'investissement (renouvelables)	732 345.35	767 854.55
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	975 807.69	975 807.69
Amort. dérogatoires et provisions pour renouvel des immobilisations	1 525 702.68	1 621 042.78
Réserves des plus-values nettes d'actif	976 604.55	976 604.55
Immobilisations grevées de droit		
Total (I)	28 015 009.32	29 412 909.71
Comptes de liaison		
Total (II)		
Provisions pour risques	27 142.26	55 200.00
Provisions pour charges	2 518 961.62	2 354 740.84
Fonds dédiés	256 561.53	342 691.17
Total (III)	2 802 665.41	2 752 632.01
Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit (2)	12 660 901.08	9 497 479.10
Emprunts et dettes financières divers (3)	42 523.99	33 722.07
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		2 540.16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 428 499.80	1 139 795.88
Dettes fiscales et sociales	3 248 873.76	3 536 308.90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 950.00
Autres dettes (5)	50 859.90	214 012.09
Produits constatés d'avance	15 371.21	1 200.00
Total (IV)	17 447 029.74	14 427 008.20
Ecarts de conversion (passif)		
Total (V)		
Total Passif	48 264 704.47	46 592 549.92

(2) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques : 3 995 663.46

VISA POUR IDENTIFICATION
000002
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2018

Libellé		Net	Net A-1
EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens et services		1 434 647.13	2 815 732.80
Production vendue divers		1 125 226.53	699 818.04
Production stockée ou déstockage production			
Production immobilisée			
Dotations et produits de la tarification		26 150 852.09	24 753 337.32
Subventions d'exploitation et participations		1 484 821.65	1 108 398.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		266 347.32	409 454.94
Tranferts de charges		405 998.77	383 278.29
Autres produits		3 072 640.06	3 502 753.76
Total Produits d'exploitation (1)		33 940 533.55	33 672 773.15
Achats de marchandises			98.89
Variation de stock achats de marchandise			
Achats de matières premières et fournitures			145 766.97
Variation de stocks matières premières et fourniture		-8 630.78	3 884.41
Achats autres approvisionnements		157 543.72	1 627.05
Variation de stock achats autres appro.			
Achats non stockés de matières et fournitures		1 467 852.59	1 390 604.17
Services extérieurs et autres		5 588 208.70	4 948 952.19
Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération		1 247 401.16	1 187 671.08
Impôts, taxes et versements assimilés autres		187 710.71	191 932.04
Salaires et traitements		16 546 938.74	16 878 371.90
Charges sociales		7 331 289.60	6 603 408.05
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 180 563.70	2 123 185.50
Dotations aux amort charges exploit réparties			
Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant		7 140.55	
Dot aux dépréciations et prov risques et charges		307 170.26	293 217.02
Autres charges		108 864.41	56 659.09
Total Charges d'exploitation (2)		35 122 053.36	33 825 378.36
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 181 519.81	-152 605.21
QUOTE PART			
Excédent ou déficit transféré			
Déficit ou excédent transféré			
QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN			
FINANCIER			
Produits des participations et immobilisations financières		4 019.71	38 008.93
Produits des autres VMP, escomptes divers et autres		52 655.13	28 408.80
Différences positives de change			
Produits nets sur cession valeur mobilière, placement		4 303.37	13 532.51
Reprises sur provisions			
Transferts de charges			
Total Produits financiers		60 978.21	79 950.24
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		237 325.87	239 932.94
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession valeurs mobilières, de placement			
Total Charges financières		237 325.87	239 932.94
RESULTAT FINANCIER		-176 347.66	-159 982.70
RESULTAT COURANT		-1 357 867.47	-312 587.91

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXCEPTIONNEL			
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	92 797.49	232 883.36
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
	Produits exceptionnel sur opérations en capital	152 754.96	59 144.70
	Reprise de provisions règlement couverture BFR		
	Reprise de provisions règlement renouvel immos		
	Reprise de provisions règlement plus values net actif		
	Reprise sur autres provisions réglementées		
	Report ress non utilisées des exercices antérieurs	127 068.69	217 959.65
	Transferts de charges		
	Total Produits exceptionnels	372 621.14	509 987.71
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex couran	133 012.80	29 139.68
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex ant.		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	98 052.91	8 222.26
	Dotations aux amort et prov couverture BFR		
	Dotations aux amort et prov renouvel immos		
	Dotations aux amort plus val nettes d'actif		
	Dotations aux autres prov réglementées		
	Engagements à réaliser / ress. affectées	40 939.05	189 435.70
	Total Charges exceptionnelles	272 004.76	226 797.64
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	100 616.38	283 190.07
	Impôts sur les sociétés	9 800.00	11 685.00
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	9 800.00	11 685.00
	TOTAL DES PRODUITS	34 374 132.90	34 262 711.1
	TOTAL DES CHARGES	35 641 183.99	34 303 793.94
	DEFICIT	-1 267 051.09	-41 082.74

VISA POUR IDENTIFICATION 000004

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 48 370 032.27 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 1 267 051.09 €

Les comptes annuels résultent du cumul des 28 sections comptables que compte l'Association LIGUE HAVRAISE.

(Les opérations réciproques ainsi que les comptes de liaison ont été neutralisés.)

Etablissements en Gestion propre**Déficit : -209 940.56 €**

- Association
- EA Vauban Association

Département Travail protégé (Secteur Commercial)**Excédent : 40 862.39 €**

- E.S.A.T Porte Océane et La Lézarde

Etablissements sous Gestion contrôlée**Déficit : -1 097 972.92 €**

- Siège

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Accueil de jour « le club »
- Maison d'Accueil Spécialisée Handicap Psychique
- Atelier de jour « Le Perrey/Salamandre »
- Foyers médicalisés Perrey / Salamandre
- Forfaits Soins Perrey / Salamandre
- SAMSAH (Conseil général et Ddass)
- SAVS
- Foyer Edmond Debraize

}	Pôle Adulte
---	--------------------

- I.M.P l'Espérance
- Impro Renaissance
- Sessad
- A.A.P. (Arbre A Papillons)
- E.E.A.P Les Myosotis
- Offre de répit

}	Pôle Enfance
---	---------------------

- E.S.A.T. Porte Océane
- E.S.A.T. La Lézarde
- Cap Emploi
- EFELHIA

}	Pôle Travail
---	---------------------

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

000005

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n° 99-01 et 99-03 du C.R.C. et de l'avis n° 2007-05 du C.N.C.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi que des règles de convergence entre comptes administratifs et comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

La date de départ de l'amortissement est fixée à la **date d'acquisition** et de mise en service de l'immobilisation.

Frais d'établissement	5 à 7 ans
Frais d'études, de recherche	3 à 10 ans
Concessions, brevet et licences	1 à 5 ans
Gros Œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres	1 à 10 ans

000006
VISA POUR IDENTIFICATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le cout d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOM	SIREN	Quote Part Capital Détenu			Montant capitaux propres 31/12/2018	Résultat 31/12/2018	Quote Part Capital Détenu			Valeur titre brut
		Capital	Nombre d'Action	Nomin al			Capital	Nombre d'Action	Nomin al	
SAS VAUBAN LH	809.641.236	504 380	50 438	10	549 572	13 182	100%	-	100%	504 380
SAS VAUBAN	793.594.797	30 000	3 000	10	542 631	93 282		100%	100%	
SAS VAUBAN INDUSTRIE	509.557.237	474 380	47 438	10	1 032 655	89 613		100%	100%	
FOND DE DOTATION					448 062	- 3 408				455 000

Echange de titres : Les titres détenus par l'association Ligue Havraise dans la SAS Vauban Environnement et dans la SAS Vauban Industrie ont été apportés en 2015 à la SAS Vauban LH. Un échange de titres a été constaté pour 504 380€. Cet échange de titres n'a généré aucune charge ni produit.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES (détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.2)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques prévues par la réglementation budgétaire (CASF et instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- Différence de réalisation d'éléments d'actif: (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement).
- Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement
- Renouvellement des immobilisations

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées en vue de faire face à des risques identifiés à la clôture de l'exercice.

Une commission paritaire fut instaurée en 2016 afin de traiter les dossiers précontentieux en matière sociale avec une analyse des dossiers au cas par cas. L'ensemble des dossiers ayant été traité, la commission paritaire a cessé en fin d'année et sur 2018 aucune provision n'est constituée.

Par ailleurs, une provision dans le cadre de litiges prud'homaux en cours avec une ancienne salariée est constituée à hauteur des condamnations soit 15 142.26 euros.

Une provision dans le cadre du sinistre de l'Esat Porte Océane est constituée à hauteur de 125 000 euros. Cette somme couvre les frais d'honoraires à l'exclusion de toutes dépenses de réhabilitation du local. En effet les expertises judiciaires en cours à la clôture des comptes ne permettent pas de chiffrer le montant des travaux ni les responsabilités éventuelles (voir fait marquant de l'exercice)

000007

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DEPENSES REFUSEES PAR L'AUTORITE DE TARIFICATION OU INOPPOSABLES AU FINANCEUR

Les provisions de congés payés sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Les provisions d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'article 335-1 du PCG et conformément à la recommandation de AMC 2013-02

FONDS DEDIES (détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.4)

Ce poste enregistre notamment les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures selon le mode de calcul instauré par les organismes financeurs.

Sur 2018, Il enregistre une augmentation des provisions constituées sur don à hauteur de 6 400 euros, les coûts futurs liés à l'utilisation des recettes de la taxe d'apprentissage à hauteur de 11 921 euros et leur utilisation à hauteur de 6 612 euros

Il enregistre également la reprise des provisions constituées dans le cadre du PRAP à hauteur de 58 175, la reprise de la provision pour le CLACT à hauteur de 12 128 euros et la reprise d'une provision pour le coût salarial d'un moniteur éducateur sur l'IMP l'Esperance à hauteur de 21 689 euros.

Il enregistre également l'augmentation des provisions suite aux changements d'utilisation des CNR Autisme 2016 à hauteur de 2 709 euros, ainsi que la reprise pour leur utilisation à hauteur de 8 556 euros.

2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

➤ Legs

Se référer à l'Etat des legs.

➤ Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2018, il n'y a aucune immobilisation en cours.

➤ EFELIHA, les prestations ponctuelles spécifiques (PPS) handicap psychique et les prestations spécifiques d'orientation professionnelle (PSOP)

Au titre de l'année 2018, EFELIHA a bénéficié de subventions d'un montant de 163 440 €, pour un total de charges de 176 563 € suite à la réponse à un appel d'offre AGEFIPH en juillet 2011 pour la délivrance de prestations ponctuelles spécifiques.

VISA POUR IDENTIFICATION
000008
COMMISSAIRE AUX COMPTES

➤ **Le sinistre de l'Esat Porte Océane**

Les expertises judiciaires suite à l'effondrement en mars 2015 du toit du réfectoire de l'ESAT Porte Océane sont toujours en cours. A ce jour les immobilisations correspondant aux locaux sinistrés n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

➤ **Provisions Indemnités Départ Retraite**

La provision est calculée selon les mêmes règles que les années précédentes (augmentation salaire, mortalité etc). Le taux d'actualisation utilisé en 2018 est de 2.31 % contre 2.52 % l'an dernier afin de s'ajuster par rapport au taux d'actualisation moyens.

Le taux de 2.31 % correspond à une moyenne glissante sur 7 ans. Pour les années à venir, l'ajustement du taux d'actualisation sera réalisé sur 7 ans en appliquant une moyenne mobile des taux.

Le taux de mortalité a été actualisé sur 2018 suivant le tableau de l'INSEE.

	2015	2016	2017	2018
2009	3,00%			
2010	3,00%	3,00%		
2011	3,00%	3,00%	3,00%	
2012	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2013	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2014	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2015	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2016		1,31%	1,31%	1,31%
2017			1,30%	1,30%
2018				1,57%
Moyenne	3,00%	2,76%	2,52%	2,31%

➤ **Nouveaux Emprunts**

La Ligue Havraise n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

➤ **Crédits d'impôts de taxe sur les salaires.**

La Ligue Havraise a bénéficié du crédit d'impôts de taxe sur les salaires, dispositif institué depuis le 1^{er} janvier 2017. Celui-ci nous a permis de bénéficier d'un crédit de 433 032 euros.

3 – DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN**3.1 TABLEAUX EXPLICATIFS DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU****Ventilation du résultat de l'exercice**

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTRÔLE (1)	-1 097 972.92	
TRAVAIL PROTEGE (2)		40 862.39
ASSOCIATION (3)	-209 940.56	
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)		- 1 267 051.09

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
AFFECTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		2 042 284
AFFECTES L'EXERCICE 2018 (1)		691 301
AFFECTES L'EXERCICE 2019 (1)	- 29 645	
SOUS TOTAL	- 29 645	2 733 586
DEPENSES COMPTABILISEES NON-OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS		
DEPENSES SUR FINANCEMENT CONGES PAYES	- 383 417	
DEPENSES SUR PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE	- 97 392	
DEPENSES SUR PROVISION ACCORD DURAFOR	- 97 909	
DEPENSES SUR FINANCEMENT DIVERS	- 240 180	
SOUS TOTAL	- 818 899	-
REPORT A NOUVEAU	- 132 117	
SOLDE		1 752 925
GESTION LIBRE		1 189 285

(1) Affectation au compte Administratif après approbation des comptes annuels

000010
VISA POUR IDENTIFICATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2 TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	diminutions		Montant a la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Réserve d'équipement	242 590					242 590
_ Autres réserves	41 020		- 41 020			
_ Réserve pour investissement	4 009 828	196 067				4 205 895
_ Réserve de trésorerie	586 516					586 516
_ Réserve sur salaire	18 238		- 18 238			
_ Réserve de compensation	1 819 835	36 082	297 314	28 992		2 124 238
_ Réserve de compensation des charges d'amortissement	20 558			3 333		17 225
_ Réserve liée au résultat	273 269		- 238 056			35 213
TOTAL RESERVES	7 011 854	232 148		32 325		7 211 677
_ Renforcement de la couverture du BFR	999 776		- 23 968			975 808
_ Quote part liée aux Congés Payés						
_ Quote part pour intérêts courus	23 968		23 968			
_ Renouvellement des immobilisations	1 621 043			95 340		1 525 703
_ Différence de réalisation d'éléments d'actif	976 605					976 605
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	3 573 455			95 340		3 478 115

000011
VISA POUR IDENTIFICATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
11

3.3 TABLEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	diminutions		Montant a la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Provisions pour travaux						
_ Provisions pour litige	55 200	15 142		43 200		27 142
_ Provisions pour départ en retraite	2 229 741	292 028		127 807		2 393 962
_ Autres provision pour risques	125 000					125 000
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles	102 627	-		-		102 627
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations financières						-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 512 568	307 170	-	171 007	-	2 648 731

a) Provisions pour litiges : Une provision pour litige Prud'homal et contentieux à hauteur de 27 142€

b) Provisions pour départs à la retraite au 31/12/2018 s'élève à 2 393 962 euros

c) Autres Provisions pour risques : Sinistre ESAT Porte Océane pour 125 000 euros

3.4 FONDS DE DEDIES

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

Fonds dédiés	31/12/N-1	Dotations	Réaffectation	Utilisations	31/12/N
sur Subventions de fonctionnement	287 903	14 631		107 160	195 373
Fonds dédiés R.T.T	54 788				54 788
sur dons manuels affectés		6 400			6 400
sur legs et donations affectés		-		-	-
TOTAL	342 691	21 031	-	107 160	256 562

000012

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.5 ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Reclassement compte a compte	Augmentation	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2018
Frais d'établissement	2 426				2 426
Concessions, brevet	346 662	44 816	272 712		664 190
Avances et acomptes					
Immobilisations incorporelles	349 088	44 816	272 712		666 616
Terrains et agencement de terrains	2 152 432			8 842	2 143 589
Constructions	34 675 837	274 490	629 491	126 439	35 453 379
Installations techniques, matériels et outill	3 065 708	313 960	840 353	182 891	4 037 130
Autres Immobilisations corporelles	4 677 354	633 266	319 809	141 216	4 222 681
Immobilisations en cours	44 409			44 409	
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles	44 615 738	- 44 816	1 789 653	503 797	45 856 779
Participations	964 885				964 885
Autres titres immobilisés	1 005	964			41
Prêts et autres immobilisations financières	147 841	964	5 050	401	153 454
Immobilisations financières	1 113 731		5 050	401	1 118 380
TOTAL GENERAL	46 078 557		2 067 415	504 197	47 641 776

VISA POUR IDENTIFICATION

000013

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.6 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Transfert	Diminutions	Cumul amort au 31/12/2018
Frais d'établissement	2 426				2 426
Concessions, brevet	118 378	85 345			203 723
Avances et acomptes					
Immobilisations incorporelles	120 805	85 345			206 149
Terrains et agencement de terrains	370 141	32 069			402 210
Constructions	14 630 428	1 426 649		41 091	16 015 985
Installations techniques, matériels et outill	2 199 584	318 535		178 233	2 339 886
Autres Immobilisations corporelles	3 731 476	334 823		128 777	3 937 522
Immobilisations en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles	20 931 630	2 112 075		348 102	22 695 603
Participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	21 052 434	2 197 420		348 102	22 901 752

000014

VISA POUR IDENTIFICATION
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.7 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETATS DES CREANCES	Montant brut	A +1 AN AU +	A +1 AN
Participations Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	41.00		41.00
Autres immobilisations financières	153 454.22		153 454.22
Clients douteux ou litigieux	8 152.49	8 152.49	
Autres créances clients	2 314 011.77	2 314 011.77	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	95 169.17	95 169.17	
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	62 949.86	62 949.86	
Etat et autres collectivités publiques :			
> Impôts sur les bénéfices			
> Taxe sur la Valeur ajoutée	11 572.56	11 572.56	
> Autres impôts et taxes	435 798.00	435 798.00	
> Divers	11 686.40	11 686.40	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	535 643.66	535 643.66	
Charges constatées d'avance	64 391.47	64 391.47	
TOTAL GENERAL	3 692 870.60	3 539 375.38	153 495.22
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETATS DES DETTES	Montant brut	A +1 AN AU +	A +1 AN et 5 AN	A+ 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
> à un an au maximum	3 995 633.46	3 995 633.46		
> plus d'un an	8 665 267.62	835 354.00	2 668 101.15	5 161 812.42
Emprunts dettes financières divers	42 523.99	42 523.99		
Fournisseurs comptes rattachés	1 428 499.80	1 428 499.80		
Personnel et comptes rattachés	1 312 446.50	1 312 446.50		
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	1 560 386.35	1 560 386.35		
Etat et autres collectivités publiques :	376 040.91	376 040.91		
> Impôts sur les bénéfices				
> Taxe sur la Valeur ajoutée				
> Obligations cautionnées				
> Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	50 859.90	50 859.90		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	15 371.21	15 371.21		
TOTAL GENERAL	17 447 029.74	9 617 116.12	2 668 101.15	5 161 812.42
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	832 211.48			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

000015

VISA POUR IDENTIFICATION
15
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.8 ETAT DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant au 31/12/N-1	+	-	Montant au 31/12/N
_ Fonds associatifs sans droits de reprise	10 721 239	4 033 872	318 651	14 436 459
_ Report a nouveau	-	-	-	-
	4 948 692	185 171	3 944 578	1 189 285
	-	-	-	-
Total fonds sans droit de reprise	15 669 931	4 219 043	4 263 229	15 625 744
_ Excedents affectés a l'investissement	4 009 828	196 067	-	4 205 895
-	-	-	-	-
_ Réserve de compensation	1 858 631	476 285	193 453	2 141 463
-	-	-	-	-
_ Réserve de trésorerie	586 516	-	-	586 516
-	-	-	-	-
_ Autres réserves	556 879	-	279 076	277 803
-	-	-	-	-
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	767 855	33 614	69 123	732 345
-	-	-	-	-
_ Subvention d'investissement sur bien renouvelable	481 253	-	-	481 253
-	-	-	-	-
_ Report a nouveau	2 790 607	1 563 923	1 782 706	2 571 824
	-	-	-	-
Total fonds avec droit de reprise	11 051 569	2 269 888	2 324 358	10 997 100

Remarques : les résultats des ESAT commerciaux, de l'association et de l'EA Vauban Association comptabilisé jusqu'au 31/12/2017 pour un montant créditeur de 3 570 860.73 au compte 11000000 sont réimputés au compte 10240000.

Les résultats 2017 ont directement été affecté au compte 1024.

Les virements de comptes à comptes sont intégrés dans les variations positives et négatives de ce tableau.

VISA POUR IDENTIFICATION 000016
COMMISSAIRE AUX COMPTES 16

3.9 ETAT DES LEGS**ESTIMATION DU LEGS NET A RECEVOIR**

	ESTIMATION	RECU AU 31/12/18 (1)	A RECEVOIR (2)
LEGS de Monsieur Maurice CHAUVIN ACCEPTE en date du 29/01/10 7 RUE TOUSTAIN APPARTEMENT	150 000,00	150 000,00	
LEGS de Monsieur Ramon MOLINOS ACCEPTE en date du 25/11/11 3 RUE DAUPHINE <i>lieudit : Quai Michel Féré</i> APPARTEMENT 3E ETAGE 3 Rue Dauphine CHAMBRE 5E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	60 000,00		60 000,00
APPARTEMENT 4E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	65 000,00	65 000,00	
8 BOULEVARD FRANCOIS 1er <i>lieudit : Rue de la Commune</i> APPARTEMENT 3E ETAGE BAT 2C 8 Bd François 1er CAVE SOUS SOL BAT 2C	65 000,00	65 000,00	
TOTAL DES BIENS	340 000,00	280 000,00	60 000,00

(1) Ces biens sont comptabilisés au 31/12/2018 car ils sont destinés aux usagers de la LIGUE HAVRAISE

(2) L'intégralité de ce legs sera comptabilisée en PRODUITS NETS à la cession définitive du bien.

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

000017

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 TABLEAUX DES RETRAITEMENTS ENTRE RESULTAT COMPTABLE ET RESULTAT BUDGETAIRE

Résultat administratif en gestion contrôlée	- 760 580.72
Résultat hors gestion contrôlée	<u>-169 094.35</u>
Cumul	- 929 658.89
➤ Retraitement 1 :	
Dotation aux amortissements par composants non prise en compte par les financeurs	- 53 525.55
➤ Retraitement 2 :	
Dotation aux provisions réglementées pour différence sur réalisation	7 008.27
➤ Retraitement 3 :	
Dotation aux provisions réglementées pour différence sur réalisation	- 53 686.24
➤ Retraitement 4 :	
Evaluation externe (harmonisation de la comptabilité)	6 775.33
➤ Retraitement 5 :	
Dotation aux provisions retraite	- 243 964
<u>Résultat de l'exercice aux comptes annuels</u>	-1 267 051.09

4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 965 000
Emprunts et dettes financières divers	Néant
TOTAL	8 965 000

	Montant garanti	en cours au 31/12/2018
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	1 100 000	860 615
VAUBAN	465 000	271 500
MAISON D'ACCUEIL PSYCHIQUE	6 800 000	5 304 000
ESAT PORTE OCEANE	600 000	462 000

Le crédit coopératif garantit à 100% l'emprunt (Prêt PHARE) de 1 100 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'extension de la maison d'accueil spécialisé située Manoir d'Eprémesnil à Rouelles au Havre.

Le crédit coopératif garantit à 50% l'emprunt de la MAS Psychique pour 6 800 000 €. 50 % sont garantis par la Ville du Havre.

Le crédit coopératif garantit à 100 % l'emprunt pour l'ESAT Porte Océane de 600 000 €.

Une garantie est souscrite auprès de SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF à hauteur de 50 % soit 465 000 € pour le prêt de VAUBAN qui s'élève à 930 000 €.

4.3 EFFECTIFS (à la clôture de l'exercice)

Nombre de salariés présents : 558
Dont 479 personnes en CDI et 79 en CDD

Nombre d'ETP : 444.62

000019

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.4 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES
(article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Personnes concernées :

- Président
- Trésorier de l'association
- Directeur général

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés sur présentation des justificatifs.

Le Directeur général est rémunéré conformément à la convention collective.